

## Fiche EDOF

# Pourquoi et comment renseigner les durées de formation ?

v2 du 22/03/2020

Cette fiche vient en complément des guides EDOF « **Guide d'utilisation et de saisie EDOF** » et « **Créer et gérer une offre de formation** ». Nous vous invitons à consulter ces guides en préalable.

### Sommaire

1. Pourquoi renseigner les durées de formation ? ..... 2
2. Comment renseigner les durées de formation ? ..... 3

Pour une utilisation optimale d'EDOF, nous vous conseillons d'utiliser les navigateurs suivants :



Google Chrome



Mozilla Firefox



Safari



Microsoft Edge

## Durée de la formation : une donnée optionnelle mais importante !

### 1. Pourquoi renseigner les durées de formation ?

Vous avez la possibilité d'indiquer **la durée moyenne de la formation en heures** dans votre catalogue publié sur Mon Compte Formation.

Cette donnée, affichée au niveau de **l'action de formation et dans les dossiers de formation**, reste facultative aujourd'hui. Toutefois, **nous vous encourageons vivement à la renseigner**.



Quels sont les **avantages** à préciser la durée de vos formations ?

Tout d'abord, vous donnez **une information plus complète et plus transparente** à vos futurs stagiaires. Connaître la durée d'une formation peut les rassurer et leur permet de faire un choix plus éclairé, en fonction de leurs disponibilités et de leurs besoins. **Un meilleur engagement de leur part aura des répercussions positives sur tout le déroulé de la formation.**

Dans un deuxième temps, **cette donnée est essentielle pour les demandeurs d'emploi** ! La durée de la formation est un indicateur de pilotage du dossier d'un demandeur d'emploi (conséquences sur sa rémunération, sa protection sociale, etc.). De fait, renseigner le nombre d'heures d'une formation dans votre proposition de commande **facilite le traitement des demandes de formation des demandeurs d'emploi par Pôle emploi**. Cette rapidité de traitement favorisera votre propre gestion du dossier.

Enfin, c'est un critère à ne pas négliger pour les financeurs tiers, comme les Régions. **Les politiques d'abondement peuvent tenir compte des durées de formation et varier en fonction**. Accroître les possibilités d'abondements augmentera les ressources des stagiaires intéressés par vos formations.

## Saisissez toutes les opportunités de commande en renseignant la durée de vos formations !

## 2. Comment renseigner les durées de formation ?

Comme indiqué précédemment, il existe **une donnée principale** lorsqu'il s'agit de renseigner les durées de vos formations, à savoir la **durée moyenne de la formation (en heures)**. Elle peut être saisie à deux niveaux :

- A la création d'une **nouvelle action de formation**
- Dans les **dossiers de formation** lors de la proposition de commande que vous envoyez aux titulaires

Commençons par l'action de formation.



Ce guide se concentre sur « **comment renseigner les durées de formation** ». Si vous avez besoin d'informations sur les différentes actions préalables qui permettent de renseigner les durées de formation, nous vous recommandons de prendre connaissance des guides disponibles sur le **Portail d'Information des Organismes de Formation** (<https://www.of.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/>) :

[« Proposer une formation certifiante sur Mon compte formation »](#)

[« Créer et gérer une offre de formation »](#)

[« Ajouter une action à une offre de formation »](#)

1

Après avoir renseigné les champs demandés dans le formulaire d'action de formation, la possibilité s'offre à vous de remplir la **durée moyenne de la formation (heures)** :

Durée moyenne de la formation (heures) (Optionnel) ⓘ

Inscrire le nombre d'heures

Dont nombre d'heures en centre (Optionnel) ⓘ

Inscrire le nombre d'heures

Dont nombre d'heures en entreprise (Optionnel) ⓘ

Inscrire le nombre d'heures

La **durée moyenne de la formation** est une donnée qui tient compte du temps de formation en **présentiel, à distance ou mixte**. De fait, tout type de formation peut être concernée par cette donnée, quelles que soient ses modalités.

Durée moyenne de la formation (heures) (Optionnel) i

24

**Information**  
C'est un temps présentiel, à distance ou mixte à estimer en heures.

Dont nombre d'heures en centre (Optionnel)

Inscrire le nombre d'heures

Une fois ce champ rempli, vous pouvez préciser la décomposition de la durée moyenne de la formation, entre le nombre d'heures que le stagiaire devra effectuer en centre de formation et le nombre d'heures qu'il devra effectuer en entreprise.


Dont nombre d'heures en centre (Optionnel) i

12

Dont nombre d'heures en entreprise (Optionnel) i

12

Logiquement, la somme du nombre d'heures en entreprise et du nombre d'heures en centre **ne doit pas être supérieure** à la durée moyenne de la formation. Cela vous empêcherait de valider le formulaire d'action de formation.

Dont nombre d'heures en centre (Optionnel) 

12

Dont nombre d'heures en entreprise (Optionnel)

12

**Information**

Cette donnée correspond au nombre d'heures maximum en centre de formation indiqué par l'organisme responsable de l'action de formation.

Dont nombre d'heures en entreprise (Optionnel) 

12

**Rythme de la formation\***

En journée

**Information**

Cette donnée correspond à un nombre d'heures à effectuer en entreprise et nécessaire dans le cadre de la formation suivie.

Cette décomposition est optionnelle et la durée moyenne de la formation peut être saisie sans que les deux champs suivants (nombre d'heures en centre et nombre d'heures en entreprise) ne le soient.

**Vous savez désormais comment renseigner la durée moyenne de vos formations dans le formulaire de création d'une action de formation !**

2

Intéressons-nous désormais **au dossier de formation**. Les dossiers à traiter sont visible depuis votre tableau de bord sur EDOF. Pour plus de précisions sur **la gestion d'un dossier de formation**, nous vous invitons à consulter le guide suivant [« Comment gérer une demande d'inscription à une session de formation ? »](#).

En fonction des échanges que vous aurez préalablement avec le titulaire, vous avez la possibilité d'ajuster et de modifier les informations présentées dans l'action de formation et la proposition de commande. C'est à ce moment-là que vous serez en mesure de modifier la durée moyenne de la formation si nécessaire.

Le formulaire de modification s'ouvrira sur la droite de votre écran, prérempli avec les informations saisies dans votre catalogue. Il vous suffira de descendre jusqu'aux champs relatifs à la durée moyenne de la formation.

<b>Durée moyenne de la formation (heures)</b>
<input type="text" value="24"/>
<b>Dont nombre d'heures en centre</b>
<input type="text" value="12"/>
<b>Dont nombre d'heures en entreprise</b>
<input type="text" value="12"/>

Une fois les modifications faites, et après vérification de l'ensemble des autres informations, vous pouvez désormais « **Enregistrer les modifications** ».